

Séance du 2 septembre 2022 à 18 heures / Convocation le 29 août 2022

Présents :

Mme Véronique BALDUCCHI, M. René BALLART, M. Jean-Louis BONNEMAISON, M. Cédric CASSAIGNEAU, Mme Monique FABÉ, Mme Silvine NICOLOSO, Mme Sophie PLA-BERART, Mme Annie PUJOL-DURAND, Mme Monique RODELLAR, M. Daniel SOUPENE

Procuration (s) :

**M. Christophe DUPIN donne pouvoir à Mme FABE Monique
Mme Anne RAZOUS donne pouvoir à M. BONNEMAISON Jean-Louis**

Excusé(s) non représenté(s) :

Mme Sandrine BARAT, M. Nathan LOUGARRE, M. Julien ROUY,

Secrétaire de séance : Mme Monique FABÉ

Président de séance : M. Daniel SOUPENE

Monsieur le Maire ouvre la séance,

Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 8 juillet 2022

Après lecture le procès-verbal du 8 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés

Délibérations :

2022-29 : Modification statutaire SIVOM

Suite à la loi "NOTRE" et de sa mise en conformité, nombre de compétences sont attribuées aux EPCI et Communautés de Communes.

La Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges reprend certaines compétences telles que la voirie, la collecte des ordures ménagères et le traitement de ces dernières est repris par le SYSTOM. Les salariés concernés seront repris par la Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges.

Pour ce faire le conseil municipal doit approuver les modifications statutaires entérinées par le Comité Syndical et la nouvelle rédaction des statuts du SIVOM.

Votée à l'unanimité

2022-30 : Création d'un emploi non permanent – Accroissement temporaire d'activité (art.L.332-23.1° du code Général de la Fonction Publique) (ex-article 3-1.1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Pour l'année scolaire 2022-2023 le nombre d'enfants de la petite section à la grande section représente 29 élèves sur une soixantaine au total d'où un déséquilibre par classe.

Les enseignants ont demandé un poste supplémentaire pour cet accroissement temporaire pour assister les enseignants.

Suite au rapport de Monsieur le Maire, il a été décidé d'embaucher un agent contractuel dans la fonction d'ATSEM principal 2ème classe pour une durée hebdomadaire de service de 12h80 (3h20 sur 4 jours) avec une rémunération mensuelle de 45h59 annualisé, période du 12/09/2022 au 07/07/2023 inclus.

Votée à l'unanimité

2022-31 : Nomination Architecte – Travaux sanitaires

Suite aux projets de création de sanitaires et de mise en conformité au niveau du stade et à la place du village, Monsieur le Maire et le Conseil municipal décident d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre, la conception et le suivi des travaux à la SELAS JOEL GRAU Architecte, 5 rue de l'Indépendance 31800 SAINT GAUDENS.

Votée à l'unanimité

2022-32 : Décision modificative n°2 – Restitution caution suite au départ du logement communal / Virement de crédit

Suite à la résiliation du bail de Mme BOUCHER Magalie, locataire du logement communal AptA, 2 rue de la Cote Neuve, en date du 18/08/2022, Monsieur le Maire propose de lui restituer la caution versée pour la somme de 344 €.

Il convient de procéder aux régularisations d'écritures sur le poste Investissement Dépense compte 165.

Votée à l'unanimité

Monsieur Cédric CASSAIGNEAU quitte le Conseil à 18h55. (A la fin des votes des délibérations)

Information :

Monsieur le Maire a présenté et commenté sous forme de vidéo les nouvelles dispositions du PLUi

Questions diverses :

- **Travaux de rénovation sur le logement communal vacant** : Un groupe de travail constitué de Monsieur le Maire et ses adjoints va traiter ce dossier.
- **Aménagement du terrain Route de Landorthe** : les travaux sont pratiquement terminés, une date pour l'inauguration est à définir.
- Les dates de différentes manifestations à venir ont été données et seront communiquées sur le TRAIT D'UNION.
- Demande d'un module supplémentaire tri sélectif "Plastique".

La séance est levée à 20h00

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Daniel SOUPENE